

Irrigation et galeries drainantes en Valentinois (Drôme) : les *baumes* de Pisançon (XVIIe-XIXe siècles)

Dominique Dupraz

Citer ce document / Cite this document :

Dupraz Dominique. Irrigation et galeries drainantes en Valentinois (Drôme) : les *baumes* de Pisançon (XVIIe-XIXe siècles). In: Le Monde alpin et rhodanien. Revue régionale d'ethnologie, n°2-3/1981. pp. 127-141;

doi : <https://doi.org/10.3406/mar.1981.1126>

https://www.persee.fr/doc/mar_0758-4431_1981_num_9_2_1126

Fichier pdf généré le 31/08/2018

Irrigation et galeries drainantes en Valentinois (Drôme) : les baumes de Pisançon (XVII^e - XIX^e siècles)

Dans un article du *Monde alpin et rhodanien* (1) R. Grosso et M. Perrat ont montré l'existence dans un département du Midi de la France, le Vaucluse, de galeries drainantes creusées à flanc de colline et destinées à l'irrigation de petites parcelles, comblant ainsi un trou dans la géographie historique d'une technique bien connue pour le Moyen-Orient et le Sahara mais dont l'extension en France était quasiment ignorée. Prenant le relais de ces auteurs, nous nous proposons de décrire ici les procédés d'irrigation et plus particulièrement les techniques de galerie drainante qui ont prospéré dans le Dauphiné des XVIII^e et XIX^e siècles, à l'extérieur et au nord de l'aire méditerranéenne proprement dite.

La région du Dauphiné concernée par ces techniques est celle de Bourg-de-Péage, dans le département de la Drôme, sur la rive gauche de l'Isère. Vastes terrasses de cailloux roulés d'origine iséroise, très perméables (2), sécheresse estivale annonciatrice du Midi méditerranéen, impossibilité technique avant la fin du XIX^e siècle de capter l'eau des rivières importantes et régulières comme l'Isère et la Bourne, enfoncées au-dessous de leur ancien lit (3), maigreur et irrégularité des autres cours d'eau, telles sont les difficiles conditions physiques et hydrologiques d'une région à dominante céréalière (4) où l'homme n'a pourtant pas renoncé à l'herbe. Dans sa description des pays du bassin du Rhône moyen, en effet, D. Faucher note que si les prés vont en se rétrécissant au fur et à mesure qu'on s'avance

(1) René GROSSO et Maurice PERNAT, *Un exemple de galeries drainantes : les caverno du Haut-Comtat*, *Le Monde alpin et rhodanien*, 3-4/1976, pp. 25-43. Des galeries drainantes ont été également signalées dans une autre région méditerranéenne, les Cévennes, par D. Travier et J.-N. Pelen dans leur beau livre, *Le temps cévenol. Les activités agricoles*, Nîmes, Société d'éditions et de diffusion du Languedoc, 1980, pp. 108-121. Bien que le contexte géologique des Cévennes soit très différent de celui du Vaucluse et du Valentinois, la parenté de ces galeries semble indéniable (captage d'une nappe, creusement au pic et à la masse, voûtes en pierres sèches, réserves à l'intérieur et à l'extérieur des galeries).

(2) Daniel FAUCHER, *Plaines et bassins du Rhône moyen entre Bas-Dauphiné et Provence. Etude géographique*, Paris, 1927, p. 264.

(3) *Ibid.*, p. 270.

(4) En 1697 les cultures dominantes sont les céréales, froment et surtout seigle à Bourg-de-Péage, Pisançon et Delphinaux (Chatuzange-le-Goubet). Révision des feux, Archives départementales de l'Isère, II C 319, fol. 429 v^o et 430 v^o.

vers le nord, en raison d'un accès à l'eau de plus en plus difficile, ceux-ci ne disparaissent pas pour autant, serrés le long de l'Isère grâce aux sources apparues au flanc de la vallée, et même couvrent de belles surfaces le long du Vercors, de la Baume-d'Hostun à Charpey, irrigués à partir de sources aménagées (5).

Un beau fonds d'archives privées, déposé et classé récemment aux Archives de l'Isère, celui de la famille La Croix de Chevrières de Pisançon (6), richement possessionnée sur la rive gauche de l'Isère, permet de préciser les techniques d'irrigation employées, de comparer avec celles décrites par R. Grosso et M. Pernet et de nuancer, du point de vue historique, la description de D. Faucher.

Les Pisançon et leurs domaines

Grande famille dauphinoise originaire de Romans se partageant, depuis le XVI^e siècle, entre la robe et l'épée, la famille de Pisançon s'était constitué, à partir d'un noyau foncier acquis patiemment, et fort bourgeoisement, par les premiers membres de la famille (7), de vastes domaines situés sur la rive gauche de l'Isère, entre celle-ci et le Vercors, tous inclus dans les seigneuries de Pisançon, de Combovin et du Chaffal, achetées ou engagées dans la première moitié du XVII^e siècle (8). Le noyau primitif, dûment grossi et arrondi, représentait l'essentiel de la fortune foncière des Pisançon : vers 1725, les domaines et les trois prairies (9) situés dans le mandement de Pisançon représentaient 11 450 livres de revenu annuel, soit les deux tiers du revenu de cette seigneurie (10) et la moitié du revenu annuel total de la famille, compte non tenu des créances et des dettes de celle-ci. Si les droits seigneuriaux disparurent évidemment dans la tourmente révolutionnaire, les domaines, quant à eux, résistèrent fort bien grâce à l'attitude prudente de leur propriétaire, Jean-François de Pisançon, et de sa famille : en 1822 celui-ci pouvait encore s'estimer satisfait de ses 341 hectares de terre situés à Chatuzange-le-Goubet et de ses 107 hectares à Bourg-de-Péage, relevés par le géomètre du cadastre (11).

Le problème de l'eau

Dans ces domaines les prairies se taillaient une belle part, car la position seigneuriale des Pisançon permettait à ceux-ci de contrôler partiellement l'eau et donc l'irrigation, les juristes dauphinois de l'Ancien Régime reconnaissant aux seigneurs un droit éminent sur l'eau des rivières et torrents non navigables ainsi que

(5) FAUCHER, *op. cit.*, pp. 275-276. En 1697 les prairies sont nombreuses à Chabeuil et à Charpey. Arch. Isère, II C 322, fol. 466 v^o et 483.

(6) Fonds déposé en 1972 par le comte Georges de Bloys, sous-série 29 J.

(7) Les premières acquisitions connues sont faites par Jean de la Croix, marchand de Romans, à la fin du XV^e siècle. Arch. Isère 29 J 153, 154 et 156.

(8) Parerie poitevine de Pisançon achetée en 1607 (Arch. Isère, 29 J 126) ; parerie delphinale de Pisançon engagée en 1655 (29 J 128) ; seigneuries de Combovin et du Chaffal engagées en 1654 (29 J 172).

(9) Domaines du Seigneur, de Charley, des Guerres, de Rochas, des Royannières, de Bouvat, des Colins, de Canard et de Riousset ; prairies du Parquet, de l'Eglise Herme et du Château. Fonds actuellement situés sur les communes de Bourg-de-Péage et de Chatuzange-le-Goubet (Drôme).

(10) Les droits seigneuriaux, le péage et les moulins représentaient 5 150 livres. Arch. Isère 29 J 123.

(11) Philippe VIGIER, *Essai sur la répartition de la propriété foncière dans la région alpine*, Paris, 1963, pp. 112 et 199.

la possibilité de concéder ces droits par des contrats d'albergement (12). De là un grave problème social dont les habitants de la communauté de Pisançon et Delphinoux (actuellement Chatuzange-le-Goubet) se firent l'écho dans leurs doléances enregistrées par les commissaires de la révision des feux en 1701 (13), se plaignant non sans raison que « le peu de prés qu'il y a est possédé par la noblesse avec exemption de tailles. » Cette prédominance seigneuriale ne disparut pas avec la Révolution puisque, en 1815 encore, Jean-François de Pisançon détenait 56 hectares de prairie à Chatuzange-le-Goubet, soit environ le cinquième de toutes les prairies de la commune (14).

L'examen des archives foncières de la famille de Pisançon confirme l'intérêt que pouvaient porter de grands propriétaires à tout ce qui touchait l'aménagement hydraulique de leurs domaines, essentiel pour assurer la rentabilité de leurs prairies et l'entretien des bêtes de labour. Ils n'oubliaient certes pas de mentionner dans leurs contrats les droits d'arrosage et de passage des eaux : en 1681, lors de l'achat des domaines de Riousset et de Canard à Antoine de Guérin, seigneur de Tencin, par Gabriel de la Croix, le notaire relève « particulièrement ceux acquis par ledit seigneur de Tencin pour la conduite des eaux de la rivière de Beure dans les fonds dépendant dudit domaine » (15). Précaution non superflue quand on songe aux interminables procès provoqués par le détournement ou l'usage abusif des eaux du voisin ou encore par les travaux d'aménagement hydraulique (16). L'eau est en effet si précieuse qu'on n'hésite pas à acheter le surplus des eaux déjà utilisées pour l'arrosage d'une prairie située en amont (17). Il est vrai qu'on la chérissait, cette eau, non seulement pour lutter contre la sécheresse estivale mais aussi pour fertiliser les terres et les prés grâce au limon, à la « graisse » déposée par les eaux d'irrigation. Dès le XVI^e siècle en effet les propriétaires romans connaissaient ce qu'on appelle aujourd'hui l'irrigation fertilisante, tel ce Théode Mulet, avocat général au Parlement de Dauphiné, dont les travaux hydrauliques dans son domaine de Bagnol permirent d'amender de mauvaises terres (18). Quant à l'usage des droits d'eau, celui-ci était réglé par la coutume et les textes n'y font que de brèves allusions. Comme dans le Midi français ou l'Espagne levantine, un calendrier

(12) François RICHARD, *Essai sur le contrat d'albergement particulièrement dans la province du Dauphiné*, Grenoble, 1906, p. 302. On notera néanmoins que les sources échappaient à la directe seigneuriale et que, par le truchement des albergements, des sous-albergements et de la prescription de la directe (de 30 à 100 ans selon les juristes), la propriété des eaux non navigables était très démembrée à la fin de l'Ancien Régime. Quant aux rivières navigables, comme l'Isère, leur caractère domanial fut revendiqué par les officiers royaux, non sans résistance de la part des seigneurs haut justiciers (cf. le long procès relatif à la propriété des eaux de l'Isère dans sa traversée de Romans opposant le chapitre de Saint-Barnard au procureur du roi et au seigneur de Pisançon. Arch. Isère, 29 J 106-122).

(13) Arch. Isère II C 320, fol. 769. Les habitants de Bourg-de-Péage se plaignaient également de n'avoir que deux ou trois prés (*Ibid.*, II C 319, fol. 424).

(14) Arch. Isère, 29 J 171.

(15) Arch. Isère, 29 J 164.

(16) Cf. le procès relatif à l'arrosage des prés de Bagnol (cne de Chatuzange). Arch. Isère, 29 J 86 et 159.

(17) 9 livres pour la « concession de prendre les égouts de la prairie pour les faire dériver dans le ruisseau de Bagnol » (21 avril 1808). Arch. Isère 29 J 187.

(18) « Et à noter que le terroir de Bagnol est fort léger, stérile, estant petit pais de Bayane, mais ledit sieur de Monteux pour l'augmenter et méliorer par le moyen des eaux pluviales qui y viennent de Chastusanges et de Marches, lesquelles venant en abondance avoient accoustumé de gaster et ruiner tout le terroir de Bagnol..., achepta plusieurs fundz pour leur donner leur deschargeoir. A ses fins fist fere une grande mère d'eau de la largeur de quinze toizes tout le long des fundz dudit Bagnol et par le moyen dudit canal il prenoit la gresse desdites eaux et la faisoit respandre par les terres dudit Bagnol et par ce moyen icelles terres et prés sont abonnés de plus de la moitié. Auparavant n'estoit que pais marès et pais perdu ». Arch. Isère, 29 J 158.

strict présidait à la répartition des eaux entre les différents ayants droit, calendrier évoqué en 1784 par le rédacteur du contrat d'arrentement du domaine de la Garenne dont une clause rappelle que le fermier ne jouira des eaux pour l'arrosage des prairies comprises dans le bail qu'« aux jours et heures accoutumées de la semaine » (19). Cet intérêt pour l'eau explique l'importance des investissements consentis en matière de travaux hydrauliques.

Les investissements

Grâce aux comptes des domaines du château de Pisançon conservés pour la période 1779-1813 (avec des lacunes en 1781, 1785-1788, 1797-1802) il est permis de faire une idée assez précise de ce qu'ont représenté ces investissements dans le budget des Pisançon (20). Toutes les dépenses de caractère hydraulique ayant été relevées et résumées dans le tableau, on remarquera tout d'abord leur relative importance : 6 100 F en onze ans, de 1802 à 1813, soit une moyenne de 550 F par an, c'est-à-dire, à raison de 2 F par jour, l'équivalent de 225 journées de manoeuvre, ce qui n'était sûrement pas à la portée de n'importe quel propriétaire de la région. Proportionnellement aux revenus des domaines, ces dépenses varient considérablement d'une période à une autre. S'il paraît normal qu'elles aient été pratiquement nulles pendant la Révolution, peu propice aux investissements d'un ci-devant, il est plus difficile d'expliquer les périodes creuses (1779-1784, 1806, 1811-1813) pendant lesquelles les dépenses d'irrigation représentent moins de 1 % des recettes, car on ne peut alors invoquer l'environnement politique. Tout au plus note-t-on que les années de forte dépense, pendant la période prospère de l'Empire, représentant de 3 à 5,5 % des recettes, correspondent aux engagements de travaux particulièrement importants, comme ceux entrepris en 1804-1805 pour améliorer l'arrosage des prairies de Luciat et de Rochas, ou ceux de 1808-1809 au domaine de Canard. Mais quelle forme prirent ces investissements ? Les textes (21) font apparaître deux techniques de captage et de conduite de l'eau d'irrigation, complémentaires :

- la prise d'eau d'un ruisseau ou d'une source, prolongée par un canal à l'air libre ;
- le captage d'une nappe aquifère ou d'un ruisseau par des galeries souterraines ou semi-souterraines appelées *baumes*.

Canalisations à l'air libre

Plusieurs ruisseaux, chiches mais non négligeables dans un contexte de pénurie, tels que la Beure, le Rioussac, le ruisseau de Bagnol, tous affluents de l'Isère sur sa rive gauche, furent mis à contribution par les Pisançon. Pour barrer le cours du ruisseau on plantait des *pots de masse* surmontés de *traverrières*, termes dialectaux désignant un système de palissade, de clayonnage de bois et de branchages

(19) Arch. Isère, 29 J 160.

(20) Ne sont pas compris dans ces comptes les travaux de petit entretien (curage des fossés etc...) qui restaient à la charge des fermiers. Ces comptes ne concernent que les domaines situés à Bourg-de-Péage et à Chatuzange-le-Goubet.

(21) Les descriptions qui suivent ne reposent en effet que sur des textes d'archives. Il est peut-être possible de retrouver des vestiges de galeries souterraines, mais une enquête sur place, trop rapide il est vrai, est restée infructueuse. Toute information sur des vestiges éventuels sera la bienvenue.

(22), dont les pieux pouvaient être l'objet de transactions. En février 1809, par exemple, on acheta 60 pots pour le *béal* de Beaura. Mais on préférait parfois édifier un véritable barrage en pierre comme l'attestent l'achat de quartiers de pierre et de 13 muids de chaux en 1784 et en 1810 (23). A partir de cette prise on établissait une dérivation plus ou moins longue, à l'air libre, conduisant aux prés : les dérivations apparaissent sous des appellations variées, en français régional, dont il n'est pas toujours facile de voir si celles-ci correspondent à des types bien définis : *canal*, *béal*, *béalière*, *cheneau*. Alors que les premiers désignent, dans les parlers actuels de la région, des ruisseaux, des rigoles d'irrigation, des canaux d'arrosage ou des biefs de moulin (23 bis), ce dernier mot définit plus précisément une dérivation conduite entre des planches de bois (chêne, sapin, châtaignier), goudronnées pour assurer l'étanchéité (24), mais non recouvertes et exposées au gel et au dégel (25). C'est ainsi que le 23 nivôse an XII l'homme d'affaire du marquis de Pisançon déboursa 165 F pour une « pièce de chêne avec deux plateaux pris sur elle, pour servir de cheneaux sur le ruisseau pres le moulin de Charlée pour l'arrosage des prairies de Luciat et Rochas » (26). Ce genre de construction, utilisé également pour l'amenée d'eau aux moulins, servait notamment pour franchir les déclivités (27), les ruisseaux (28), et les chemins. Les canalisations en bois, qu'il ne faut pas confondre avec les *bourneaux*, canalisations hémisphériques creusées dans des troncs d'arbre et le plus souvent enterrées, utilisées pour l'alimentation des fontaines et des lavoirs (29), étaient parfois, semble-t-il, placées sur des murs de soutènement (30). Le reste du temps on creusait simplement un canal dans la terre : en janvier 1791 le maçon Sainte-Marie travailla trois journées à « faire un canal dans la marne pour conduire les eaux de la prairie du Parquet ». Enfin, pour régulariser la distribution des eaux, on aménageait des réservoirs, appelés *erves*, dont les baux prévoyaient le curage par le preneur (31).

La topographie vallonnée imposait parfois des travaux plus importants pour la conduite des eaux. C'est ainsi, qu'à l'image du propriétaire rustique idéal décrit

(22) « Il faut pour maintenir ladite prise et empêcher que l'eau ne se débauche du canal... encore quantité de pots de masse avec une des traversières de bois et de branche pour empêcher que l'eau ne se divertisse » (Domaine de Bagnol, 1679. Arch. Isère, 29 J 160). S'agit-il d'une forme locale de *pal*, *pieu* (lat. PALUS) ou d'un dérivé de lat. POSTIS comme *poteau*? Nos connaissances dialectales ne nous permettent pas de trancher (cf., par exemple, au plus près, les articles 4241 et 4593 de Mgr A. DEVAUX, *Les patois du Dauphiné. Tome I, Dictionnaire des Terres Froides avec des mots d'autres parlers dauphinois*, Lyon, 1935). Quoi qu'il en soit, notre choix est limité : entre des *pieux* et des *madriers*... Quant à *masse*, faut-il comprendre « masse à damer, à enfoncer » ?

(23) Quartier de pierre posé par un maçon de Romans en mars 1784 sur le ruisseau alimentant la prairie du Parquet ; achat de 13 muids de chaux et 52 journées de maçon pour les réparations à la prise des eaux de Rioussat en janvier 1810. Arch. Isère, 29 J 187.

(23 bis) Cf. pour les sens de *béal*, Jean-Claude BOUVIER et Claude MARTEL, *Atlas linguistique et ethnographique de la Provence*, CNRS, Paris, 1975-, carte 146.

(24) 29 livres 16 sous de dépense pour Allemand, charpentier à Romans, « pour deux journées à goudronner la cheneaux par où passe l'eau pour l'arrosage des prairies de Luciat et Canard », 16 thermidor an XIII. Arch. Isère, 29 J 187.

(25) Remplacement de *cheneaux*, « les précédentes étant pourries et enlevées ainsi que le terrain par le gel et dégel de cet hiver... », 25 mars 1808. *Ibid.*

(26) *Ibid.*

(27) « 3 pièces gros bois sapin pour 2 cheneaux mises dans un rampant... », 25 mars 1808. *Ibid.*

(28) 17 F 10 pour la « cheneau pres le moulin de Charlieu traversant le ruisseau... », 6 pluviôse an XIII. *Ibid.*

(29) Séverine BEAUMIER, *Un homme, un village. Les travaux et les jours dans le Haut-Diois au XIX^e siècle*, Le Monde alpin et rhodanien, 1-2/1978, p. 86.

(30) Travaux pour faire « deux murs de soutènement de la cheneau sur le ruisseau de Charley pres le moulin... », 25 germinal an XII. Arch. Isère, 29 J 187.

(31) Bail d'arrentement du domaine de Rioussat, 1704. Arch. Isère, 29 J 165.

par Olivier de Serres (32) au début du XVII^e siècle, le marquis de Pisançon entreprit de gros travaux pour mettre ses canaux à l'abri des sautes d'humeur des ruisseaux, rapidement transformés en petits torrents après une averse et capable de couper facilement les premiers. Premier moyen, préventif : la plantation d'arbres, tels les saules et peupliers plantés vers 1723 par le fermier de Rioussat « pour garantir du ravage de l'eau du ruisseau la conduite des fontaines qui vont au pré » (33). Les *cheneaux* en bois permettaient certes de répondre partiellement à ce problème, mais fragiles, ils devaient être reconstruits fréquemment. La solution de longue durée consistait donc dans la construction de véritables aqueducs, ponts en pierre permettant au canal de franchir en toute sûreté un ravin ou un vallon.

Plusieurs textes explicitent assez bien la technique de ces travaux. Le premier de ceux-ci (34) est un contrat de prix-fait, sous forme d'acte sous seing privé, conclu entre Jean-Baptiste de la Croix, seigneur de Pisançon, et Polinaire Poudrel, maître-maçon de La Baume d'Hostun, le 26 octobre 1727. Le second s'engageait à construire un « pont ou aqueduc » sur le ruisseau de la Grenouillère (35) pour faire franchir celui-ci par un canal de trois pieds de large (soit un mètre environ) amenant les eaux du ruisseau de Beure. Moyennant 160 livres l'artisan devait faire un ouvrage en tuf, à charge pour Pisançon de fournir tous les matériaux (chaux, sable, pierre et tuf), les cintres pour l'arche, et de creuser les fondations. Nous ignorons la longueur et la hauteur du pont, mais non sa forme ni sa largeur : une seule arche, six pieds de largeur (soit environ 2 m). Des murs canaliseraient le ruisseau sous le pont, l'empêchant ainsi d'affouiller ses bases. Au sommet du pont l'eau passait dans un *courroir*, recouvert d'un *blettun* (béton pour assurer l'étanchéité), et encadré de *parabandes*, sortes de parapets construits aussi en tuf, hauts de deux toises (environ 4 m). Cet ouvrage fut exécuté pendant l'hiver 1727-1728 puisque la quittance finale fut délivrée par l'artisan le 8 février 1728, à charge pour celui-ci de le maintenir en bon état pendant quatre ans. L'exécution laissa pourtant à désirer, donnant naissance à un litige qui se greffa sur un procès plus important, dont nous parlerons plus loin, relatif à une galerie souterraine. En effet, dans un mémoire (36) daté du 1^{er} août 1729, le président de Pisançon se plaint de ce que les *parabandes* n'ont pas servi deux mois, qu'elles se sont écartées, que les eaux tombent dans la ravine parce que les quartiers de tuf ont été mal joints et il demande leur réfection. L'affaire traîne car dans une note mal datée mais postérieure Pisançon écrit que Poudrel a fait semblant de réparer le pont, sans beaucoup d'efficacité, parce que celui-ci n'a pas été *bletonné* (37). Un autre devis, malheureusement non daté, mais postérieur au précédent, concernant également la construction d'un pont sur le ravin de La Grenouillère, permet de cerner de plus près la technique de construction (38). Ce sont les fondations du pont dans un ravin par définition instable qui ré-

(32) « Avenant qu'en chemin se rencontrent des vallons et enfoncemens par où passent des torrents : afin que leurs eaux ne desrompent votre canal, ou le comblent, quand avec violence elles descendent des montaignes emportans de la terre, faudra, remédiant à tels maux, bastir des ponts de maçonnerie à travers iceux vallons, pour porter votre eau claire et nette... », Olivier de SERRES, *Le théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, Grenoble, Dardelet, 1973, t. 2, p. 258.

(33) Arch. Isère, 29 J 165.

(34) Arch. Isère, 29 J 47.

(35) Ne figure pas sur la carte I.G.N. Situé à l'est de la ferme de Canard, cne de Chatuzange-le-Goubet.

(36) Arch. Isère, 29 J 47.

(37) *Ibid.*

(38) Arch. Isère, 29 J 164.

clament le plus de soins. Celles-ci sont creusées jusqu'à deux ou même quatre pieds, si possible sur du *grife*, probablement du poudingue (39). Les butées du pont sont revêtues de tuf tandis que les contreforts sont bâtis en *grife*. En tout cette construction exigeait 350 quartiers communs de tuf, de deux pieds de long, que l'on faisait venir de La Sône, localité située sur l'Isère, à 20 km en amont de Romans, destinés à revêtir le pont construit en moellons liés par de la chaux. Ce revêtement était particulièrement recommandé pour protéger la chaux du gel. Pour la bordure du canal il fallait en outre 42 gros quartiers de tuf, de trois pieds de long sur un pied de large, liés par un ciment (40) dont la composition — chaux et tuile pilée — n'était pas sans rappeler celle des mortiers de l'époque romaine.

Le franchissement des routes et des chemins par les canaux d'irrigation imposait également la construction d'aqueducs, et de lourdes charges financières, dont témoignent les comptes du début du XIX^e siècle. En fructidor an XII, Pisançon débourse 119 F pour remplacer un vieux pont en bois pourri « sur le grand chemin près le Cope par où découlent les eaux pour l'arrosage des prairies du Cope et de la Garenne », et fait acheter 142 quartiers de tuf qu'utilise le maçon Sainte-Marie (41).

Canalisations souterraines

La deuxième technique d'irrigation est celle des galeries souterraines, appelées *baumes* ou *balmes* dans cette partie du Dauphiné (42). Mais ces baumes semblent correspondre elles-mêmes à deux types de galeries différents.

— des galeries captant un ruisseau à l'air libre, avec une variante de galerie semi-souterraine ;

— des galeries drainantes captant une nappe aquifère.

Le premier type apparaît abondamment dans les papiers Pisançon grâce à une procédure de malfaçon. En effet le 1^{er} décembre 1728 Jean-Bernard de la Croix de Pisançon conclut un contrat de prix-fait, sous seing privé, avec Apollinaire Poudrel et Pierre Josserand, maîtres-maçons et charpentiers de La Baume d'Hostun (43), contrat dont l'objet était le captage du ruisseau de Fleur (44) et sa conduite à travers un coteau jusqu'à la prairie de Canard, située sur une terrasse dominant l'Isère à environ un kilomètre et demi du château seigneurial de Pisançon. La galerie devait être attaquée simultanément des deux côtés, comme un tunnel, avec une pente suffisante pour l'écoulement des eaux. Le travail à accomplir n'était pas mince si l'on en juge par la longueur de la galerie et par les nombreuses clauses du contrat, contraignantes pour les prix-facteurs. Si ce texte est muet sur la longueur totale, celle-ci nous est connue grâce aux quittances figurant à la suite du contrat. En effet le 6 février 1729, soit deux mois après la conclusion du prix-fait, les prix-facteurs donnent quittance à Pisançon pour 98 livres, payées en cinq fois, représen-

(39) *Grifa*, terrain en poudingue à Beaulieu et Têche. (Cf. Mgr A. DEVAUX, *op. cit.*, article 2660).

(40) S'agit-il du *bleton* cité plus haut ?

(41) Arch. Isère, 29 J 187.

(42) Walter von WARTBURG, *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, t. I, p. 223, colonne a, 1928-. Ce terme, ainsi que les formes voisines *balme* et *barme*, très répandu dans le domaine gallo-roman, notamment dans la zone francoprovençale, a pour racine le celtique **balma*. Il désigne d'abord une excavation naturelle, une grotte mais son champ sémantique s'est étendu à l'idée de cavité artificielle (cf. le provençal *baumo*, conduit souterrain, réservoir d'eau, le wallon *bome*, souterrain voûté, le liégeois *baume*, galerie horizontale, qui a donné le verbe *baumer*, faire une galerie).

(43) Arch. Isère, 29 J 47. Texte édité en annexe.

(44) Cartes I.G.N. 1/50 000, Charpey et Romans, feuilles XXXI-36 et 35. Le même ruisseau porte le nom de Fleur dans sa partie amont et de Rioussec dans sa partie aval.

tant, à raison de 3 livres 10 sous la toise, la moitié de l'ouvrage, soit 28 toises de « beume à la Coste de Beau ». La longueur totale de l'ouvrage était donc de 56 toises, soit approximativement 110 mètres. Celui-ci devait être creusé dans un terrain peu compact (gravier ? molasse ?) puisque des murailles en pierre et une voûte sont prévues pour éviter les éboulements. L'éventualité de difficultés supplémentaires, occasionnées par des couches plus dures, par exemple de poudingue, appelé *griffe* dans le texte, n'était pourtant pas écartée puisqu'un dédommagement avait été prévu. Quant à la section de la galerie, elle était également de dimensions respectables avec ses quatre grands pieds de largeur (environ 1,20-1,30 m) et ses cinq pieds et quelques pouces de hauteur (environ 1,60 m), permettant à un homme d'y circuler librement. Outre le percement de la galerie, il fallait revêtir les murs de pierres sèches, sur une assise d'un pied de profondeur, construire une voûte pour « soutenir le terrain en cas qu'il vaint à tomber » et paver le sol de la galerie, pour éviter sans doute les pertes d'eau par infiltration.

Nous ne connaissons pas la durée totale des travaux, dont la moitié avait été faite en deux mois, en hiver, période de creux dans le calendrier agricole et par conséquent favorable aux travaux de construction et d'entretien. Pendant tout ce temps nos maçons étaient logés dans la ferme la plus proche où ils disposaient d'un lit et d'un tonneau (tonneau de vin ? tonneau à usage de table ?). La note comptable figurant à la suite du contrat montre que les prestations en nature fournies aux prix-facteurs étaient dûment comptabilisées en vue d'une déduction du prix total de l'ouvrage : 12 sous pour 2 livres de fromage, 13 sous de merlus pour leur alimentation ainsi que « deux pintes moins un quart d'huile de noix pour leurs lampes », des planches et des clous pour faire trois cintres de voûte.

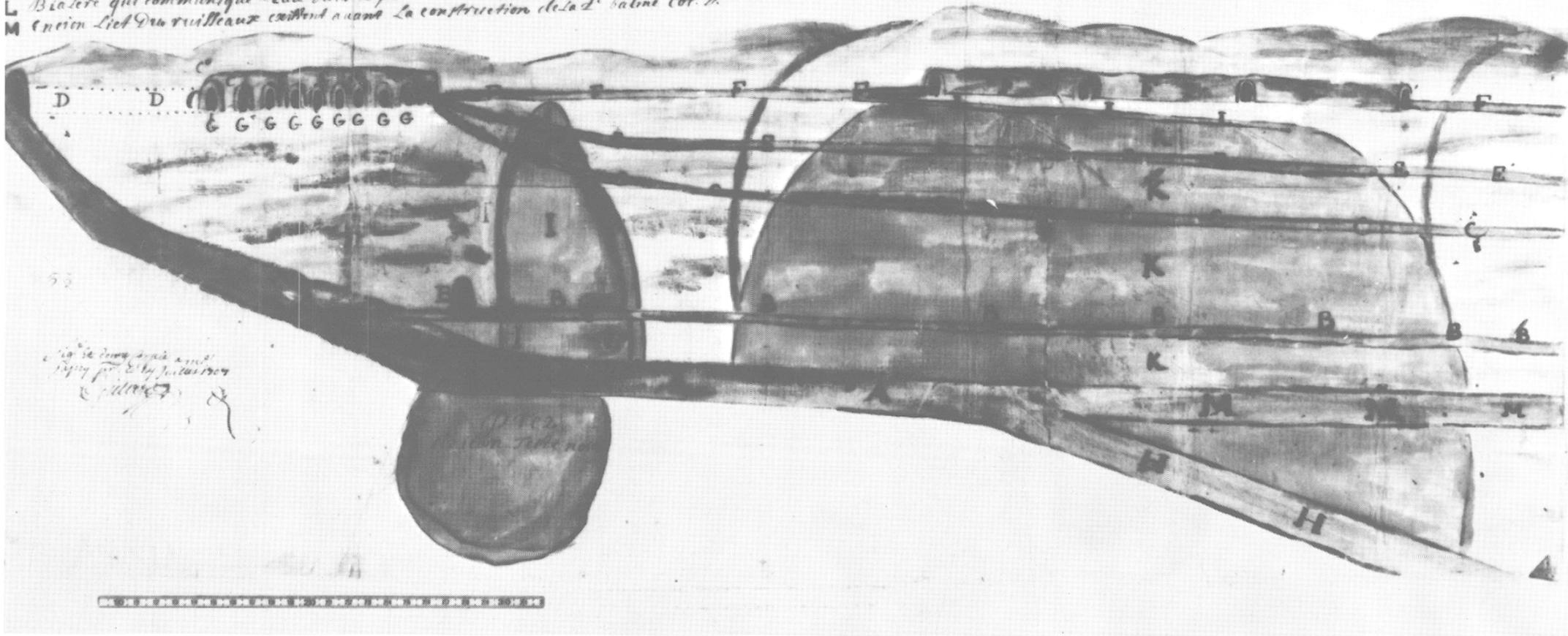
Malgré la précision des clauses et la quittance délivrée le 6 février 1729, la baume de Canard devint une pomme de discorde, s'ajoutant à l'affaire du pont de la Grenouillère. En effet dès le 21 avril 1729 Pisançon fait constater que les ouvriers ont cessé de travailler à la baume, malgré les pierres que le propriétaire avait fait charrier à leur intention. Le 4 juillet de la même année les deux ouvriers sont assignés à comparaître devant le bailliage de Graisivaudan pour non-exécution de la convention (45). Il leur est reproché en effet d'avoir établi des fondations de muraille insuffisantes et d'avoir fait une voûte trop basse et trop étroite. Nos artisans drômois avaient-ils présumé de leurs forces en acceptant un travail dont l'importance les dépassait ? Quoi qu'il en soit la procédure suit son cours et le président de Pisançon fournit le 1^{er} août un mémoire pour démontrer qu'à l'époque de la rédaction de la quittance du 6 février on s'était contenté de mesurer la baume en surface et que les clauses concernant la hauteur et la largeur n'avaient été respectées qu'aux entrées, rendant ainsi l'ouvrage inutile puisqu'il ne pouvait contenir la quantité d'eau nécessaire à l'arrosage de 500 sétérées. L'affaire tourne à la déconfiture des prix-facteurs, condamnés le 2 août 1729 à exécuter les conventions et à payer des dommages et intérêts après expertise (46). Mais comme dans tout procès d'Ancien Régime la distance est grande entre la sentence et son exécution ! Ce n'est que le 7 décembre 1729 que les parties sont assignées devant Me Bochart, notaire à Romans, désigné pour nommer les experts et, le 14 du même mois, Pisançon demande par un acte l'enlèvement des pavements que les maçons se sont empressés de poser pour tâcher de couvrir et de cacher le défaut aux experts qui doivent procéder à la vérification. Ceux-ci sont nommés le 24 janvier 1730 mais on ignore s'ils ont pu faire leur travail (47). Une note non datée (1731 ?), dernière pièce du dossier, nous

(45) Arch. Isère, 29 J 47.

(46) Arch. Isère, 10 B 274.

(47) Le procès-verbal d'expertise n'a pu être retrouvé dans les minutes de Me Bochart.

A Ruisseau de Beure
B première balne et canal qui ont été faits en execution de La charge de l'abbé de la Roche le 3^m août 1687 par feu Mr le président de Pisançon
C second balne et second canal qui ont été faits en execution des conventions du 17. jbr. 1698 intervenues entre Mr le président de Pisançon et le d^{ic} morin
D balne qui a été fait pour aller joindre celle marquée par La charge de l'abbé de la Roche, et avoit été à balne C. et sur leau elle plus de 7 pied
E canal qui a été fait par le d^{ic} morin, et étoit plus bas que La balne supérieure, marquée C, il a été fait le même à l'ancien de la dite balne pour profiter de leau
F canal qui a été fait par le d^{ic} morin, a cause que les rivières et le terrain, bouchoit le d^{ic} 3^m canal, et le faisoit rompre, et balne qui a été faite, à l'ancien du 4^m canal marquée par le d^{ic} f
G déchargeoit ces balnes
H changement du lit de La rivière, que morin a fait, qui a augmenté beaucoup son prez, et
I prez du dit morin augmenté considérablement par les changements des canaux marqués C. E. F.
K autre prez du dit morin augmenté de même que celui marqué I
L Bialère qui communique leau dans le prez, de morin cot. K par le moyen d'un canal
M ancien lit du ruisseau existant avant la construction de La 1^{re} balne cot. D.



Plan des baumes de Beure, 1707 (Arch. dép. Isère, 29 J 86, cliché Arch. Isère).

apprend en effet que la procédure a été abandonnée, Poudrel et Josserand ayant promis verbalement de mettre tout en état, ce qu'ils n'ont pas fait, provoquant ainsi des dégâts supplémentaires (effondrement d'une partie des voûtes).

Ce type de galerie, avec captage d'un ruisseau à l'air libre, peut présenter une variante, celle de galeries semi-souterraines destinées, semble-t-il, à protéger les canaux qu'elles recouvrent des éboulements et des « ravines » (48). Du moins est-ce dans ce sens que l'on est tenté d'interpréter un plan en couleurs daté de 1707 (49), dessiné probablement à l'occasion d'un procès dont les pièces ont disparu. Ce plan montre en effet les aménagements effectués par un certain Morin dans les années 1690 : prises d'eau dans le ruisseau de Beure, prolongées par un système de canaux et de baumes, dont l'interprétation, malgré la légende du plan, présente quelques difficultés. Les baumes (50) sont dessinées de telle manière qu'on a plutôt l'impression d'avoir affaire à des galeries semi-souterraines, voûtées, à l'image d'une galerie moderne protégeant une route de montagne, comme le montrent les « déchargeoires » (indiquées par la lettre G sur le plan), ouvertures latérales pratiquées tout le long des galeries et probablement destinées à évacuer le trop-plein des eaux du canal en cas de crue torrentielle.

Le deuxième type de galerie drainante, avec captage de la nappe aquifère, nous est connu essentiellement par les très nombreuses mentions de travaux figurant dans la comptabilité des Pisançon (51). En l'an XII et en l'an XIII (1804-1805) Jean-François Lacroix de Pisançon entreprend un vaste programme d'irrigation destiné non seulement à améliorer l'arrosage des prairies de ses domaines de Luciat et de Rochas, situées près du ruisseau de Charlieu, mais aussi à en créer de nouvelles (mention d'une prairie neuve). L'irrigation n'est cependant pas seule en cause car le 30 frimaire an XIII Pisançon débourse 192 F, versés au meunier du moulin de Charlieu « à compte des ouvrages faits ou à faire, ordonnés par M. de Pisançon pour beaumer dans ses fonds ou ceux d'autrui pour avoir un volume d'eau plus considérable tant pour les moulins que pour l'arrosage des prairies de M. de Pisançon... de Luciat et Rochas » (52). Le dispositif essentiel du système est une baume, mais celle-ci présente une différence fondamentale avec les galeries décrites précédemment. On note en effet qu'à la fin des travaux un serrurier pose une grille à l'entrée (ou à l'embouchure) de la baume (an XIV, 19 et 20 vendémiaire), sans qu'il soit jamais question d'une sortie, alors que la galerie du premier type était attaquée simultanément sur deux côtés et comportait donc une entrée et une sortie. Nous sommes donc bien en présence ici d'une galerie drainante du type *ca-verno*, avec captage de sources souterraines, comme nous le confirmera la *Statistique de la Drôme* de Delacroix. Les travaux durent de messidor an XII à vendémiaire an XIV, soit un peu plus d'un an, avec des travaux complémentaires en 1806-1807 (comblement d'un ancien *béal* et d'une ancienne baume). On ne lésine pas sur la dépense car ce sont 1726 F que le propriétaire va déboursier, représentant, à raison de 2 F la journée de manoeuvre en l'an XIII, l'équivalent de 863 journées de manoeuvre, ce qui indique d'emblée qu'il ne s'agit pas d'un investissement à la portée du premier venu. Ces dépenses se décomposent ainsi :

(48) Cf. la légende F du plan reproduit p. 135 : « baume et canal faits parce que les ravines et le terrain bouchaient le 3^e canal ».

(49) Arch. Isère, 29 J 86.

(50) Surtout la baume C.

(51) Arch. Isère, 29 J 187.

(52) Cette double utilisation (arrosage et force motrice) est également citée par A. Allix comme une « vieille tradition des montagnes ». Cf. A. ALLIX, *Un pays de haute montagne. L'Oisans. Etude géographique*, Paris, 1929, p. 710.

- 1 300 F pour le fontainier ;
- 295 F de matériaux de construction ;
- 131 F pour le serrurier.

Le creusement et l'aménagement de la galerie représentent donc le gros de la dépense. Le bénéficiaire de celle-ci est Joseph Marcel, *beaumeur* (ou fontainier) de Marches (localité située à 8 km de Bourg-de-Péage), lequel a entrepris les « ouvrages à beaumer », sans doute à la suite d'un prix-fait, non conservé, à raison de 4 F la toise, ses acomptes s'échelonnant en sept échéances de messidor an XII à messidor an XIII, ce qui exclut l'idée d'un travail qui aurait été fait uniquement en hiver. Le 21 messidor an XIII il reçoit son dernier acompte, soit 448 F « pour le restant des 1 300 francs, ainsi réglé par Céas, notaire et géomètre, et autres les 1 428 livres montant des 357 toises de beaume par lui faites dans les fonds de Rochas, à raison de 4 livres la toise, le rabais des 128 F en ayant été fait pour n'avoir pas pu ledit Marcel remplir le devis qui lui a été donné » (...). Ce texte témoigne encore une fois des difficultés rencontrées par de modestes artisans de campagne pour honorer leurs engagements (inachèvement ? retard d'exécution ?). Notre *beaumeur* n'en a pas moins effectué un travail considérable : environ 700 mètres de galerie, nécessitant le creusement de puits, pour évacuer les déblais, qui étaient compris dans le prix de la toise (24 messidor an XII). À défaut de prix-fait, les mentions comptables livrent quelques précisions techniques sur cet ouvrage. Pisançon fait acheter à Mours 25 pierres de 50 sous et 52 plots de 30 sous destinés à la construction d'une muraille près de l'entrée de la baume pour éviter un éboulement de terrain (10 germinal an XIII). S'y ajoutent l'achat de 8 pierres dures de 3 pieds et demi et de 12 plots, achetés à un *carrieur* de Romans et de 15 pièces de pierre de 4 pieds et demi ainsi que celui de 239 tufs, achetés à Romans, pour la construction d'une voûte établie à l'entrée de la baume (26 et 29 ventôse, 29 germinal an XIII), ce qui laisse penser qu'on n'a pas pris la peine de voûter la galerie sur toute sa longueur en estimant que le sous-sol était suffisamment solide et la roche assez compacte pour que la galerie ne s'effondre pas. Les mentions comptables ne sont malheureusement pas assez prolixes sur le détail des travaux, et nous ignorons par exemple le partage exact des tâches entre le beaumeur et le maçon Sainte-Marie, signalé deux fois de manière imprécise dans les travaux effectués dans la baume.

Comme tout ouvrage hydraulique, ces galeries souterraines entraînaient de fréquents travaux d'entretien, du fait de l'alluvionnement ou de l'effondrement des voûtes. À cet égard, de multiples mentions prouvent l'importance accordée par les Pisançon au bon état de marche du système d'irrigation : en 1808, par exemple, deux fontainiers de Chatuzange, Badoye et Mazellier, dégagent la baume de Canard, encombrée, et rétablissent la voûte, à raison de 3 F la journée et 45 sous pour leurs manoeuvres et, en 1811, le maçon Royet nettoie la baume de Beure, à 3 F la toise.

Ce type de galerie drainante ressemble d'autant plus aux *caverno* du Vaucluse qu'une très bonne description des « aqueducs » drômois, datant de 1835, précise et confirme les textes analysés. Écoutons Delacroix (53), bon connaisseur des terroirs drômois :

« Dans certaines localités, c'est aux entrailles de la terre que s'est adressé l'homme industriel, pour jouir d'un bienfait à la participation duquel la nature semblait avoir refusé de l'admettre. Ce dernier genre d'industrie s'est particulièrement développé dans la portion de territoire qui s'é-

(53) DELACROIX, *Statistique du département de la Drôme*, Valence-Paris, 1835, p. 236.

tend au pied des montagnes, depuis Saint-Nazaire-en-Royans jusqu'à Chabeuil. Le sol inférieur est un banc de gravier plat, fort serré, dans lequel filtrent les eaux dont ces montagnes sont le réservoir. Comme le terrain a une inclinaison marquée du levant au couchant, la fouille, qui se fait horizontalement dans un sens opposé, devient toujours plus profonde à mesure qu'on s'éloigne du point de départ, et les filtrations que recueillent ces sortes d'aqueducs sont en même temps plus abondantes. Cette multitude de petits filets d'eau réunis forment à la fin une source plus ou moins considérable, suivant la disposition plus ou moins favorable du terrain et la longueur de l'aqueduc. Comme le gravier est ferme, les terres n'ont pas toujours besoin d'être soutenues, et l'aqueduc garanti par des ouvrages d'art. Il faut seulement, de distance en distance, quelques puits d'épreuve pour faciliter le déblai. La fouille se fait d'ordinaire à 1 franc 75 centimes ou 2 francs par mètre de longueur.

Quelques-unes de ces sources artificielles sont assez considérables pour arroser à fil, d'autres sont éclusées dans des réservoirs. Toutes arrosent, çà et là, des prairies et des jardins ; elles ont puissamment contribué à donner à cette contrée une face riante, en même temps qu'elles en ont beaucoup augmenté les produits. »

Galeries creusées dans une roche tendre, captage d'une nappe ou de filets d'eau, puits pour les déblais, réservoirs, tous ces éléments vont bien dans le sens d'une parenté des baumes dauphinoises et des *caverno* comtadines.

Géographie des baumes

A la lumière de ces textes il n'est évidemment pas possible de se faire une idée exacte de l'extension dans l'espace et le temps, sur le plan régional, de cet ingénieux système d'irrigation. Faisons tout de même quelques remarques.

Sur le plan local (Bourg-de-Péage et Chatuzange) ces galeries, toutes catégories confondues, étaient fort nombreuses, tout au moins dans les domaines des Pisançon. Recensons-les rapidement :

— plusieurs baumes signalées à Riousset et Canard (comptes de février 1810), dont une de 75 toises (150 m) et une, construite en l'an VIII, de 28 toises ;

— les neuf baumes de la Beure, amenant les eaux du ruisseau du même nom aux prairies de Canard et des Seigneurs (comptes, mars et mai 1811), totalisant 166 toises (332 m) ;

— la baume de la prairie du Parquet ;

— la grande baume de Luciat et Rochas, la plus longue de toutes (700 m).

Sur un espace réduit (deux communes), ce sont donc déjà une dizaine de galeries, appartenant aux Pisançon, qui apparaissent à travers les documents du XVIII^e et du début du XIX^e siècle. Mais les autres propriétaires avaient-ils les moyens financiers d'imiter de grands seigneurs ? Certes la présence de spécialistes, baumeurs et fontainiers, originaires de La Baume d'Hostun, de Chatuzange et de Marches, tout comme dans le Vaucluse du XIX^e siècle, plaide en faveur d'une généralisation de la technique de la baume, et rien n'interdit de penser que les paysans locaux (54) pouvaient utiliser la morte saison à creuser individuellement, et pour leur compte, de petites galeries destinées à arroser de modestes surfaces. Il faut toutefois reconnaître que, indépendamment des difficultés rencontrées pour appu-

(54) Nous avons cité un certain Morin, créateur de baumes de type semi-souterrain, mais nous ignorons tout de son statut social.

yer cette thèse sur les archives (absence de documents notariés dans l'hypothèse d'un travail individuel ne nécessitant que la force de travail et des matériaux locaux), le faible nombre de prairies appartenant à des roturiers, attesté par la révision des feux de 1701, semble indiquer que la technique des baumes n'a pas pu trouver un large champ d'extension dans la petite propriété paysanne, du moins pour les ouvrages d'une certaine ampleur.

Qu'en était-il dans l'ensemble du Dauphiné ? Pour la Drôme nous savons, grâce à Delacroix, que la zone des baumes y est bien délimitée. Il s'agit d'un triangle coincé entre le Vercors et l'Isère, de Saint-Nazaire-en-Royans, au nord, à Chabeuil, au sud, notre statisticien expliquant cette géographie par la géologie et, bien sûr, par l'esprit délié de ses concitoyens (55). Il est pourtant légitime de se demander si des systèmes de captage analogues à celui des baumes ont été utilisés dans d'autres parties du Dauphiné. Question sans réponse certaine pour le moment car, si des communautés montagnardes du Haut-Dauphiné (Briançonnais, Champsaur, Beaumont, Valbonnais) ont abondamment utilisé, collectivement, l'eau de leurs torrents grâce à des canaux de dérivation d'une longueur parfois surprenante, nous sommes très mal documentés sur les plaines et les collines du Bas-Dauphiné, plus discrètes sur le plan communautaire, contrée où la rareté des eaux superficielles justifiait davantage le creusement de galeries. Notons toutefois que la découverte de souterrains, inévitablement associés dans la tradition orale à des liaisons mystérieuses entre châteaux, pourrait donner lieu à une enquête archéologique et documentaire dans laquelle l'hypothèse hydraulique devrait avoir sa part (56).

CONCLUSION

Canaux à l'air libre, ponts-aqueducs, galeries semi-souterraines et souterraines, l'agriculture drômoise a fait bon usage de tous ces procédés pour remédier à la déficience en eau. De toutes ces techniques, c'est assurément celle de la galerie drainante dont la géographie et l'histoire piquent le plus la curiosité. La question a déjà été évoquée par R. Grosso et M. Pernat : diffusion à partir du Midi méditerranéen, ou invention sur place ? Traitant de l'irrigation dans les plaines du Rhône moyen et de la basse Isère, D. Faucher notait que « ce que pouvait faire dans ce domaine par ses propres moyens l'initiative privée ou les collectivités locales était à peu près réalisé, et *depuis longtemps* » (57). Ce dernier point nous paraît contestable car, si le creusement de galeries drainantes ne requiert pas des moyens techniques inconnus de l'Antiquité ou du Moyen Age (58), un tel aménagement intensif du sol suppose un « monde plein » (au sens démographique que lui donne P. Chaunu), bien pourvu en bras, où l'argent circule et est susceptible de capitalisation. Et il nous semble que ce n'est pas un simple hasard documentaire si les textes qui nous révèlent la mise en chantier de galeries importantes dans la Drôme sont datés du XVIII^e et de la première moitié du XIX^e, période qui coïncide avec le maximum démographique des campagnes françaises (59). Les seigneurs de Pisançon

(55) « On n'est nulle part plus pénétré de leur utilité (des canaux d'arrosage) que dans ce département ; aussi sont-ils dirigés avec beaucoup d'intelligence, et y a-t-on porté à une sorte de perfection l'art de tirer parti des eaux dans l'intérêt de l'agriculture ». DELACROIX, *op. cit.*, p. 235.

(56) Des souterrains ayant pu avoir un tel usage existeraient à Hauterives (nord de la Drôme), à Faverges-de-la-Tour (Terres Froides), à Romagnieu, à Saint-Quentin-Fallavier (informations aimablement communiquées par G. Ermisse, V. Chomel, J. Bruno et A. Bosso).

(57) D. FAUCHER, *op. cit.*, p. 486. C'est nous qui soulignons.

(58) Techniquement le creusement de galeries dans des roches tendres (molasse et graviers) a pu être réalisé dès l'Age du fer.

(59) La remarque vaut pour le Vaucluse, où les galeries étudiées datent de 1846-1850, point culminant du peuplement rural en France.

n'ont évidemment pas inventé les baumes mais ils ont voulu exploiter leurs domaines d'une manière plus intensive, notamment leurs prairies (60), en profitant de l'existence d'une main d'oeuvre abondante et bon marché et de leur capital. Autre fait significatif : la différence considérable, à Chatuzange, dans la superficie des prairies, et donc dans l'aménagement hydraulique (même si on tient compte des prairies artificielles), entre 1701, date à laquelle les commissaires de la révision des feux notent que le terroir n'offre que quelques prés (61), et les années 1830 pour lesquelles le cadastre (62) indique 254 ha de prés soit près du dixième de la superficie totale de la commune (2 779 ha) et près du quart des terres labourables (2 098 ha). Le paysage riant décrit par Delacroix en 1835 n'est pas « éternel » : les « sources qui fournissent d'abondants arrosages » et les travaux entrepris par les gros propriétaires entre 1700 et 1850 y sont bien pour quelque chose. Avant de projeter la réalisation d'un réseau dense de galeries et de canaux dans un passé lointain, il conviendrait de tenir compte davantage d'une nécessaire périodisation de cette mise en valeur, liée aux rythmes démographiques et économiques, des phases d'abandon pouvant succéder à des phases de construction.

Que devinrent ces galeries dans un passé proche ? Elles sont florissantes vers 1835 (63) ; en 1843 Pisançon dépense encore 216 F pour « le prix de la beaume ou canal souterrain de Rioussset » (64) (construction ou entretien ?) mais notre documentation s'arrête après cette date. Tout au plus peut-on penser que, en dehors de l'émigration rurale après 1850, deux phénomènes au moins ont rendu inutiles le creusement et l'entretien de galeries souterraines :

— la diffusion de la luzerne et de la prairie artificielle, introduite vers 1780 dans la région de Romans par Delay d'Agier, mais pas encore généralisée vers 1830 (65), quoique bien adaptée aux terrains graveleux et secs de celle-ci ;

— la construction du canal de la Bourne (premiers arrosage en 1881), même si les résultats furent modestes eu égard à l'investissement, considérable, en raison de la perméabilité trop grande des sols (66).

Cette disparition des baumes, qui rend précisément difficile leur repérage sur le terrain, ne peut pas faire oublier que la limite historique des galeries drainantes doit être assurément repoussée vers le nord, à l'extérieur de la vraie zone méditerranéenne. La constatation est moins surprenante si l'on songe à notre ignorance de l'histoire des techniques d'irrigation en France et si l'on rappelle que, loin d'être confinées dans le domaine méditerranéen, certaines d'entre elles étaient bien connues dans des régions à priori humides et donc inattendues comme les Vosges ou le Limousin (67).

Dominique DUPRAZ,
Privas

(60) D'après Delacroix une prairie non arrosée ne donnait qu'une seule coupe d'assez mauvais foin tandis qu'une prairie arrosée donnait deux et même trois coupes, *op. cit.*, p. 328.

(61) Arch. Isère, II C 319, fol. 430 v°.

(62) DELACROIX, *op. cit.*, p. 401.

(63) DELACROIX, *op. cit.*, p. 236.

(64) Arch. Isère, 29 J 188.

(65) DELACROIX, *op. cit.*, p. 328.

(66) D. FAUCHER, *op. cit.*, p. 492.

(67) *Histoire de la France rurale, sous la dir. de G. Duby et d'A. Wallon*, Paris, 1976, t. III, p. 196.

PIECE JUSTIFICATIVE

Prix-fait pour la construction d'une baume, 1728(*).

« Du premier décembre mil sept cent vingt huit a été convenu entre Monsieur le président de Pisançon et les sieurs Polinaire Poudrel et Pierre Josserand, tous deux massons et charpentiers de la Baume d'Authum, que ledit seigneur donne auxdits prixfacteurs à faire une baume qui traverse le couteau pour prendre les eaux troubles du ruisseau de Fleur et les conduire dans la plaine de Canard, laquelle baume sera commencée des deux côtés dans l'endroit qui leur sera marqué et observeront la pente desdites eaux depuis l'entrée jusqu'à la sortie. De plus a été convenu que la baume sera revêtue de murailles sèches des deux côtés, et qu'ils feront une voûte par dessus pour soutenir le terrain en cas qu'il vaint à tomber et que les murailles desdits côtés auront un pied de fondation. Plus a été convenu que le vuide de la baume par où doit passer l'eau sera de quatre grands pieds de large, que l'auteur desdites baume sera de cinq pieds et quelques pouces de manière qu'un homme droit y puisse passer librement dessous. A été en outre convenu que ledit seigneur leur fera charrier les pierres jusqu'auprès de la baume, pour et moyennant le prix de trois livres dix sols par toize courante, et au cas que lesdits prixfacteurs viennent à trouver du griffe, ils seront récompencés de quelque chose. Et pour le payement dudit travail il en a été payé présentement la somme de trente livres, le surplus dudit prix quand ils auront fait la moitié des susdits ouvrages et l'autre moitié sera payé à la fin, lequel lesdits prixfacteurs le maintiendront jusqu'à ce que la première eau trouble y ait passé, pourveu que la baume ayt été pavé et qu'ils s'obligent solidairement, l'un pour l'autre et l'un d'eux seul pour le tout, à faire ledit ouvrage en bon père de famille et de le continuer, quant une fois il sera commencé, jusques à ce qu'il soit dans sa perfection. De plus a encore été convenu que lesdits prixfacteurs pourront aller loger à Canard ou à Rioussel là ou ils aymeront le mieux, auquel endroit ledit seigneur Président de Pisançon leur fera porter un lit et un tonneau. Les présentes conventions ayant été faite à double, dont chacune des parties en a gardé un, lesquelles en ont promis l'observation à peine de tous dépens et intérêts. Fait et récité dans le château de Pisançon en présance de Messire Jean Clément, prestre et curé dudit lieu et de Antoine Joubert, secrétaire dudit seigneur, témoins requis et signez avec ledit seigneur, non les dits prixfacteurs pour ne le scavoir, de ce enquis et requis. »

(*) Arch. dép. Isère, 29 J 47. La ponctuation a été modernisée.

Dépenses d'irrigation du seigneur de Pisançon dans ses domaines du mandement de Pisançon (1779-1813)

Années	Recettes des domaines	Dépenses d'irrigation	Pourcentage des dépenses d'irrigation par rapport aux recettes
1779-1780	6 383 livres	0	0 %
1782-1784	12 891 livres	91 livres 2 sous	0,75 %
1788 (décembre) - 1797 (juin)	224 364 livres	38 livres	0,02 %
1802 (octobre) - 1805 (octobre)	91 360 F	2 930 F	3 %
1805 (octobre) - 1806 (juillet)	14 578 F	77 F	0,5 %
1806 (juillet) - 1808 (septembre)	40 049 F	1 266 F	3 %
1808 (septembre) - 1809 (septembre)	19 420 F	188 F	1 %
1809 (octobre) - 1810 (septembre)	16 122 F	654 F	4 %
1810 (octobre) - 1811 (octobre)	13 693 F	764 F	5,5 %
1811 (octobre) - 1812 (octobre)	19 747 F	133 F	0,75 %
1812 (octobre) - 1813 (octobre)	21 081 F	87 F	0,4 %